



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **Servoflex 2.0**

· UFI: **ST12-70M1-Q00Q-A227**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

aucune

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen**

Tel. 076 - 5 69 00 55

· Service chargé des renseignements :

Tel./Fax: 044/9405110

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Clinker ciment de Portland pauvre en chromate diformiate de calcium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler le département "sécurité des produits" en cas de malaise.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

La préparation est pauvre en chromate, il n'y a donc pas de risque de sensibilisation au chromate. Dans la forme prête à l'emploi après ajout d'eau, la teneur en chrome(VI) soluble ne dépasse pas 0,0002% de la masse sèche du ciment contenu. La condition préalable à l'efficacité de la réduction du chromate dépend d'un stockage approprié au sec et du respect de la date limite d'utilisation.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: **Non applicable.**

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

· vPvB:

Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quarzsand substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-<50%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate ☠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-<10%
CAS: 544-17-2 EINECS: 208-863-7	diformiate de calcium ☠ Eye Dam. 1, H318	≥1-<2,5%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

En cas de malaise consulter un médecin.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Ne laisser vomir le sujet spontanément que lorsqu'il est totalement conscient

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

CH/FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Bien dépoussiérer.
Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.
A protéger de l'humidité.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.**

· Préventions contre les incendies et les explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· Classe de stockage :

11

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Quarzsand

VME (Suisse)

**Valeur à long terme: 0,15 a mg/m³
P C1a SSc;**

BOELV (Union Européenne)

**Valeur à long terme: 0,1* mg/m³
*respirable fraction**

CAS: 65997-15-1 Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

VME (Suisse)

**Valeur à long terme: 5 e mg/m³
S;Staub**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

VME (Suisse)

Valeur à long terme: 3 a mg/m³

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 5)

· **DNEL**

CAS: 544-17-2 diformiate de calcium

Oral	Langzeitwert	23,9 mg/kg/d (21)
Dermique	Kurzfristig	16,7 mg/cm ² (Travailleur)
		8,3 mg/cm ² (21)

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

***** Respirateur en cas de formation de poussière. *****

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants en caoutchouc

· **Matériau des gants**

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **État physique** solide

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 6)

· Couleur :	gris
· Odeur :	légère
· Seuil olfactif :	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2.230 °C (CAS: 14808-60-7 quartz (SiO ₂)) inapplicable
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	12 (5%)
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 20 °C	0 s (DIN 53211/4)
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	prend hydrauliquement
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 1732 °C:	13,5 hPa (CAS: 14808-60-7 quartz (SiO ₂))
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,8 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	poudre
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Composés organiques volatils	0,0 g/l 0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 7)

- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 544-17-2 diformiate de calcium

Oral	LD50	3.050 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,67 mg/l (Rat)

- de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 8)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Peut irriter les voies respiratoires.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
CAS: 544-17-2 diformiate de calcium
EC50 (48h) >1.000 mg/l (Dap)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant*

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 9)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur
- **Note** Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement **Non applicable.**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur **Non applicable.**
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI **Non applicable.**

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 10)

· **Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

classe B (Classification propre)

· VOC (CE)

0,00 %

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024

Révision: 26.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Servoflex 2.0

(suite de la page 11)

- VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- Phrases importantes H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Service établissant la fiche technique : Services sécurité de travail et protection de l'environnement
- Date de la version précédente: 26.02.2024
- Numéro de la version précédente: 5
- Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.